

Présentation des Sections Européennes au Lycée BANVILLE

Les sections européennes sont ouvertes à des élèves désireux de suivre un cours d'une discipline (SES, HG ou Histoire de l'Art) dispensé dans la langue de section.

Les élèves font acte de candidature en **fin de 3ème auprès de leur collège qui les classent selon leurs résultats.**

Les places sont limitées. La notification d'affectation est communiquée par le collège avant le 1er juillet.

Ces élèves retenus sont accueillis :

- dès la seconde pour l'euro **Anglais et Espagnol**
- et seulement à partir de la 1ère pour l'Euro **Allemand et Italien.**

Une maîtrise de la langue est attendue pour suivre :

- l'enseignement des **SES en anglais** pour l'Euro Anglais
- l'enseignement de l'**Histoire Géographie en Espagnol** pour l'Euro Espagnol
- l'enseignement de l'**Histoire Géographie en Allemand** pour l'Euro Allemand
- l'enseignement de l'**Histoire de l'Art en Italien** pour l'Euro Italien

Les cours d'Euro sont dispensés de 16h à 18h car rassemblent des élèves issus de plusieurs classes.

L'indication "section européenne» suivie de la désignation de la langue concernée n'est inscrite sur le diplôme du baccalauréat général que si l'enseignement est suivi durant la totalité du cycle terminal (1ère + terminale),

Cette indication dépend des résultats obtenus par le candidat :

- il doit avoir obtenu au moins **12/20 à l'épreuve de langue vivante passée dans la langue de la section**
- il doit avoir obtenu au moins **10/20 à une évaluation spécifique** visant à apprécier le travail mené dans le cadre de la section européenne ou de langue orientale.